
3 1761 06562178 1

LA

TOUR DE L'ILE



« Gardez-la bien, car vous
« en rendrez compte. »

LA TOUR DE L'ILE



LA TOUR DE L'ÎLE EN 1895

(Cliché du *Guide-horaire des messageries nationales franco-suisses*,
de MM. Neyrac & Vars.)

LA TOUR DE L'ILE

BRÈVE NOTICE

PAR

J. MAYOR



GENÈVE

IMPRIMERIE L.-F. JARRYS, RUE DE LA TREILLE, 4

1897

LA TOUR DE L'ILE

La question de la Tour de l'Ile est une des questions du jour. Nos conseils l'ont agitée et l'agiteront encore: des architectes, des ingénieurs, voire de simples particuliers, la traitent sous toutes ses faces et déploient à cet exercice une infinie virtuosité. Que d'arguments sérieux ou futiles n'a-t-on pas accumulés pour ou contre elle? Pauvre tour! Les uns l'injurient positivement, d'autres la regardent avec indifférence et ne savent qu'en penser, d'autres enfin la pensent rajeunir par un habile maquillage. Et tous, démolisseurs patentés des régimes disparus, amateurs de rues droites et de carrefours tirés au cordeau, zélateurs indiscrets, travaillent à sa ruine, ceux-ci voulant effectivement la détruire, ceux-là lui donner une forme qu'elle n'a jamais eue, qui ne rappellera rien aux générations prochaines. Pauvre tour!

Quel parti prendre en ce débat? C'est ce que nous allons essayer d'indiquer, après avoir raconté aussi brièvement que possible l'histoire de la Tour de l'Ile.

On a beaucoup parlé des souvenirs historiques qu'elle évoque, mais ils sont, en somme, peu connus, à part l'emprisonnement et la mort de Berthelier. L'importance de ces souvenirs est diverse. Tous vaudraient une étude approfondie que ne comporte pas cette modeste brochure, car tous appartiennent à l'édifice imposant de l'histoire nationale, admirable épopée; et quelques-uns sont des pierres d'angle.

On doit distinguer soigneusement la tour du pont du Rhône, ce que n'ont pas toujours fait les chroniqueurs et les historiens. Le pont, celui que détruisit Jules César en 58 av. J.-C., et qui fut reconstruit de siècle en siècle, se trouvait plus bas que la tour ; il avait sa prolongation dans la rue des Moulins et la rue du Pont-des-Frises. Point stratégique, le pont fut fortifié dès son origine, au moins à ses deux extrémités ; on sait, en effet, que des portes les fermaient qui, closes chaque soir jusqu'à une époque relativement récente, ne contribuèrent pas à rapprocher la Ville de Saint-Gervais, alors même que leur ancienne séparation géographique n'existait plus depuis longtemps[1]. Ces défenses précédèrent la tour et, lorsque celle-ci eut été édifiée, en restèrent distinctes. La tour surveillait le pont, mais elle ne fut pas construite dans ce but, comme on pourrait le croire.

Il est fort probable que l'Ile était de dimensions modestes au temps jadis ; ce fut d'abord un simple atterrissement, un ou plusieurs îlots que surent peut-être utiliser les architectes du pont. Les apports successifs du fleuve, des remblais, transformèrent ce lieu et le rendirent propre à un établissement durable. Aymon de Grandson, évêque de Genève en 1215 et jusqu'en 1260, comprit la valeur de cette position insulaire ; il y construisit à grands frais un château-fort qui était achevé en 1219.

Les prélats ses prédécesseurs, Humbert de Grammont, Arducius de Faucigny, Nantelme, avaient eu, comme lui, à souffrir des vexations et des spoliations des comtes de Genevois ; possesseurs du château de Genève (le château dit du Bourg-de-Four), les comtes pouvaient se livrer en toute sécurité à leurs dépréda-

[1] On sait, en effet, que le Rhône séparait à Genève le pays des Allobroges de celui des Helvètes, et, plus tard, la Gaule Narbonnaise de la Gaule Belgique, la cité romaine de Vienne de celle de Nyon.

tions. En 1124 déjà, Humbert de Grammont avait excommunié le comte et ses adhérents sur l'ordre du pape Calixte; puis les deux parties terminèrent leur différend par l'accord de Seyssel, dans lequel il était stipulé que le comte prêtait foi et hommage à l'évêque et lui restituait les dîmes et autres biens ecclésiastiques indûment enlevés, comme aussi les droits régaliens sur Genève, qui n'appartiennent qu'à l'évêque. De son côté, Aymon de Genevois devenait le défenseur attitré, l'avoué, de l'évêque et restait chargé de l'exécution des sentences criminelles.

Malgré cet accord et ses prescriptions détaillées, la querelle recommença sous Arducius de Faucigny, qui sut maintenir avec vigueur l'autorité et les droits de son siège. L'énergie déployée par Arducius et par Nantelme, son successeur, l'intervention du pape et de l'empereur n'empêchèrent pas un état presque permanent d'hostilité entre les deux pouvoirs rivaux. Un nombre considérable d'actes, de traités, de transactions furent passés, dont les clauses étaient immédiatement violées. Bref, l'évêque se vit obligé d'élever forteresse contre forteresse ; il bâtit, comme nous l'avons dit, le château de l'Ile, qui lui assurait un refuge, lui permettait de commander un passage important et de maintenir ses sujets dans l'obéissance.

Ce fut un donjon formidable que l'évêque se construisit, utilisant à merveille un espace restreint. On ne sait malheureusement rien de précis sur la disposition du château, mais nous ne croyons pas qu'il ait jamais comporté d'autres bâtiments que la tour elle-même, faisant face à la ville, et un corps de logis fortifié appuyé à la tour et se dirigeant obliquement vers le nord. Le tout figurait un hexagone irrégulier dont on avait peine à se rendre compte avant la démolition des immeubles avoisinant la tour et dont on ne se rend plus compte du tout aujourd'hui. La face principale de la tour formait le premier et le plus petit côté de cet hexagone, la face

nord le second ; le troisième côté était constitué par la muraille du corps de logis allant de l'angle formé par la rencontre de cette façade avec la tour, jusqu'à l'angle peu saillant placé à peu près vis-à-vis de l'ancienne rue de la Machine ; le quatrième côté n'apparaissait plus, car il était masqué par des constructions modernes, comme le sixième ; on apercevait le cinquième, soit la face postérieure du corps de logis, du vaste pont actuel (du côté de Saint-Gervais), en regardant à l'intérieur du mas de maisons ; tout cela avait été remanié dans le cours des âges, et seule la tour conservait quelque apparence d'ancienneté.

Aymon de Grandson, appuyé sur son château de l'Ile, dut se sentir très fort. Il obligea le comte de Genevois à traiter, en octobre 1219 ; l'archevêque de Vienne prononça une sentence arbitrale connue sous le nom de traité de Desingy, qui est la dernière des transactions auxquelles donnèrent lieu les conflits séculaires des évêques et des comtes. Le prélat reçut Guillaume de Genevois comme son homme-lige et prit son château du Bourg-de-Four sous sa protection ; de son côté, Guillaume rendit le même office à l'évêque qu'il reconnut pour son seigneur ; il se chargea de défendre, le cas échéant, la forteresse insulaire.

L'évêque Aymon semble avoir vécu en mauvaise intelligence avec son Chapitre ; une enquête fut dirigée contre lui en 1227 et les dépositions des seize témoins entendus sont un document du plus haut intérêt pour notre histoire. Parmi les griefs articulés contre l'évêque, il en est qui ne parurent pas fondés, d'autres au contraire furent développés. On lui reprocha, entre autres, d'opprimer les sujets de l'Église, et de s'être procuré de l'argent par la violence ; mais cet argent ayant servi à la construction du château de l'Ile, le cas parut naturel. Nous avons vu que cette construction avait coûté très cher ; l'enquête la signale cependant comme un bienfait

et un acte de haute sagesse de la part de l'évêque, car les revenus de l'Église furent augmentés par la sécurité donnée à ses vassaux. Le château de l'Ile est encore signalé dans la même pièce comme ayant servi de prison à un certain Amédée, vidomne de Viu, qui y fut transporté violemment, et de lieu de recel à un char de vin volé à Motier de Burdeguin, les voleurs, gens de l'évêque, demeurant en sécurité dans la forteresse, malgré l'excommunication de l'archevêque de Vienne. Ce sont là les noms des premiers prisonniers du château de l'Ile qui soient arrivés jusqu'à nous; combien d'autres, depuis le malheureux vidomne de Viu, se succédèrent dans ses cachots! On ne sait quel fut le résultat de l'enquête du Chapitre; Aymon de Grandson n'en continua pas moins à occuper le siège épiscopal pendant de longues années.

Le château n'est plus mentionné dans aucun acte important jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

L'épiscopat d'Aymon de Grandson représente une période de transition entre deux phases importantes de l'histoire de Genève : dans la première, les évêques sont en lutte avec les comtes de Genevois; dans la seconde, un nouveau pouvoir se dresse, celui des comtes de Savoie, qui développent rapidement leur autorité et élèvent des prétentions sur Genève. En 1250 déjà, après une longue période de conflits entre les deux familles rivales, Pierre de Savoie avait reçu en gage de son adversaire, le comte Guillaume de Genevois, un certain nombre des fiefs de ce dernier, parmi lesquels le château de Genève. L'abaissement de l'ancienne dynastie de Genevois était déjà profond à cette époque. La fin du XIIIe siècle est marquée par les progrès de l'influence savoyarde et consacre cet abaissement.

Un membre de la famille de Genevois, Robert, fils du comte Guillaume II, monta sur le trône épiscopal de Genève en 1276. Il est probable que les chanoines de

Saint-Pierre avaient choisi ce personnage en manière de protestation contre l'influence croissante de la maison de Savoie. Peu d'années après son avènement, Robert se trouva engagé dans les querelles de ses voisins, mais les circonstances furent telles qu'il dut traiter avec le comte de Savoie, et cela d'après la volonté de son Chapitre et des citoyens notables de la ville que Philippe de Savoie avait su peu à peu mettre dans ses intérêts. Ce temps de paix ne dura guère; Philippe étant mort en 1285, les hostilités reprirent de plus belle.

Le nouveau comte de Savoie, Amédée V, finit par entrer en armes dans Genève (septembre 1285); il obtint des citoyens un serment de fidélité. S'il dut promptement abandonner sa trop facile conquête, ce ne fut pas sans laisser des traces de son occupation ; il s'attacha les citoyens en leur accordant des droits nouveaux et en leur aidant à jeter les bases de leur communauté. Dans le traité qu'il passa avec l'évêque Robert — auquel Genève doit, en somme, de n'être pas devenue savoyarde au moyen âge — au moment d'évacuer Genève, on voit, entre autres clauses, que le châtelain épiscopal de l'Ile prête serment de s'opposer à tout passage du Rhône par des adversaires du comte ; le châtelain comtal prêta un serment réciproque en faveur de l'évêque, et il est dit que ces deux officiers ne pourront être changés sans le consentement mutuel de leurs supérieurs.

Ce traité fut violé comme les autres; l'évêque Robert contracta une alliance offensive contre Amédée V, avec le comte de Genevois et la dame de Faucigny. C'est alors qu'en mai 1286, Robert dut quitter le palais épiscopal et se réfugier dans le château de l'Ile, après avoir rompu le pont du Rhône; ses soldats causèrent même quelques dommages à des gens du comte de Savoie et trouvèrent également pleine sécurité dans la forteresse.

Après différentes péripéties curieuses que nous ne pouvons raconter et qui occupèrent le reste de l'année

1286, Robert mourut en janvier 1287, sans avoir vu la fin de la guerre dans laquelle il avait compromis son caractère ecclésiastique. Le Chapitre était alors profondément divisé ; le comte de Savoie y avait des partisans désireux de lui confier l'administration du diocèse durant la vacance du siège ; d'autres chanoines, fidèles à la maison de Genevois et à la mémoire de l'évêque défunt, firent acte d'autorité, occupèrent les châteaux épiscopaux de l'Ile et de Peney et déléguèrent deux des leurs, Emion, doyen de Vuillonnex, et Guichard, doyen d'Annecy, pour commander dans l'Ile. Rien ne put arracher les deux prêtres transformés en soldats, de leur forteresse. Ils y organisèrent la défense et en firent pour le comte de Genevois vaincu une sorte de base d'opérations. Le château du Bourg-de-Four, aux mains du Savoyard, et celui de l'Ile se regardaient. Le conflit devenait aigu et les citoyens, libres de suivre leur sentiment, se préparaient à marquer les coups ; ils avaient une préférence marquée pour la maison de Savoie, dont ils n'avaient pas encore eu à se plaindre.

Amédée V, ayant appris la mort de Robert, vint à Genève en grande hâte ; il somma par deux fois le Chapitre de réduire à l'obéissance ceux de ses membres qui tenaient le parti de Genevois. Les chanoines reconnurent la justesse de ces réquisitions, tout en se déclarant impuissants à y obtempérer. Amédée mit alors le siège devant le château de l'Ile (février 1287).

Un document du plus haut intérêt, les comptes de Guillaume de Septème, bailli du Chablais, pour 1287, donne les plus précieux détails sur ce siège. Les opérations durèrent quatorze semaines au moins ; c'est ce que nous apprend le bailli lui-même, qui, en résidence habituelle à Chillon, dut renforcer pendant son absence la garde de son castel et payer 40 sols 10 deniers à un portier supplémentaire. Ce fut un siège sérieux, du moins pour l'époque où il eut lieu, car on ne peut s'em-

pêcher de sourire aujourd'hui en constatant la faiblesse des moyens dont disposait l'assiégeant. On construisit un certain nombre d'engins d'attaque, des échafaudages, des beffrois (tours mobiles en charpente), des pontons, des balistes et des catapultes, une sorte de bastille placée à Saint-Gervais; des alignements de pilotis furent plantés dans le Rhône. Tout cela était édifié avec des bois amenés de Villeneuve par le lac (entre autres 19 troncs entiers payés 76 sols, plus 22 sols pour le transport) ou achetés aux environs de Genève (par exemple 600 pilotis payés 60 sols) et garnis de ferrures pour lesquelles 600 livres de fer furent acquises à Saint-Maurice. Les charpentiers qui montaient ces machines avaient pour chef un ingénieur piémontais nommé Accaria, salarié à raison de 293 livres 5 sous de Vienne pour la durée des opérations; l'un de ces ouvriers, Martin, travailla 84 jours et 20 nuits à raison de 12 deniers le jour autant la nuit; on ne touchait pas encore de paye supplémentaire pour le travail nocturne.

La bastille de Saint-Gervais, l'ouvrage certainement le plus considérable du siège, fut pourvue de vivres. Les comptes mentionnent l'achat de 24 aunes de toile (à 9 sols 5 deniers) destinée à faire des sacs pour renfermer la provision de fèves et de pois (52 coupes) et de poissons conservés (1300 féras) déposée dans la bastille pour l'usage de la garnison, en même temps que 3 setiers de vin. Guillaume de Septème acheta et paya encore : du charbon provenant de Saint-Gingolph, des pelotes de soufre qui portèrent l'incendie dans les ouvrages de l'assiégé, 13,300 carreaux empennés nécessaires aux balistes, 8400 fléchons garnis de pennes en parchemin pour les archers, 589 livres de chanvre transformé en cordes par un certain Amédée qui reçut 10 deniers par jour et fit 68 journées, etc.

Le comte de Savoie faisait garder le pont d'Arve et la rive du lac pour empêcher tout secours d'approcher de

l'Ile. Ses troupes se divisaient en plusieurs catégories : des gardes chargés de surveiller nuit et jour les machines et le parc; des soldats manœuvrant les engins de jet, les artilleurs de l'époque; des piquiers et des archers formant l'infanterie, corps peu nombreux (100 à 120 hommes), dont le rôle était, en effet, borné dans un siège de cette nature; plus de 200 mariniers composant l'équipage des bateaux employés au transport des hommes, des vivres et des munitions; des chevaliers enfin, vassaux du comte, élite de sa petite armée, qui n'eurent qu'à se croiser les bras. Ces derniers ne séjournaient pas longtemps à Genève, c'étaient des seigneurs vaudois, valaisans, gessiens ou chablaisiens, qui arrivaient seuls ou suivis d'hommes d'armes (on en compte de 3 à 44) et repartaient après avoir fait acte de présence et rempli ainsi leurs devoirs vis-à-vis du suzerain. D'autres chevaliers, soldats de carrière, commandaient les artilleurs, les archers, etc. Les comptes de Guillaume de Septème fournissent bien d'autres renseignements qui ne peuvent trouver place ici : on signalera encore l'achat de deux chars à quatre roues pour le transport des pierres, sans doute à l'usage des catapultes, et les dépenses, soigneusement notées, du bailli lui-même et d'autres personnages de marque, faites à l'occasion de leurs allées et venues autour de Genève, avant et pendant le siège.

Le château de l'Ile tomba entre les mains du Savoyard vers le 24 juin 1287. Il ne fut pas emporté de vive force, mais rendu, la place étant probablement affamée. On ne sait ce qu'il advint de la garnison; quant aux deux vaillants chanoines qui la commandaient et n'avaient pas craint d'encourir l'excommunication pour défendre les droits épiscopaux, ils rentrèrent en grâce et vécurent encore de longues années, revêtus de leurs dignités ecclésiastiques. Amédée V organisa immédiatement sa conquête; il nomma châtelain de l'Ile l'un de ses fidèles, Girard de Compeis, qui avait pris part au siège.

C'est une date mémorable pour notre histoire que celle de la reddition du château de l'Ile. Après avoir protégé Genève pendant soixante-dix ans, contre les excès des comtes de Genevois, la forteresse ci-devant épiscopale devint un instrument d'oppression entre les mains de la maison de Savoie. Cette puissante famille possédait ainsi les deux châteaux de Genève ; elle devait désirer plus, la souveraineté même de la ville. Le zèle des citoyens fit qu'elle ne put jamais l'obtenir ; mais de combien de luttes et de crimes la prise du château et de la Tour de l'Ile ne fut-elle pas le signal !

L'un des premiers actes de Guillaume de Conflans, successeur de Robert de Genève au trône épiscopal, avait été de sommer le comte de Savoie de restituer à l'Église le château de l'Ile. Vaines sommations : l'évêque se trouva dans la nécessité de lancer l'interdit sur les terres d'Amédée situées dans le diocèse. Trois années se passèrent durant lesquelles le comte se livra à de nouvelles usurpations ; il s'empara notamment du vidomnat, fonction temporelle de l'Église inféodée par les évêques à quelque famille noble du pays. L'évêque et le comte traitèrent à Asti en septembre 1290, mais le premier dut accorder au second la possession viagère du vidomnat. Amédée V, une fois revêtu de cette charge importante, se hâta d'en outrepasser les attributions. Girard de Compeis, châtelain de l'Ile, fut aussi le premier vidomne savoyard ; il reçut immédiatement de Guillaume de Septème, que nous avons vu jouer un rôle actif lors du siège de 1287, des armes de diverses sortes, des approvisionnements pour mettre la place en bon état de défense. On possède aussi les comptes de Girard de Compeis qui fit augmenter les ouvrages du château, construire des murs épais de sept pieds et ajouter des créneaux à d'autres murailles. On le voit acheter seize porcs pour la nourriture de la garnison, qui se composait en temps ordinaire de 20 à 25 hommes d'armes,

de guetteurs et de serviteurs. Son successeur, Pierre Des Portes, eut encore à acquitter des dépenses faites pour le siège : la confection de mantelets pour les archers, dont quelques-uns servirent par la suite au siège du château de la Corbière, et de guérites édifiées sur les toits des maisons voisines du Rhône d'où l'on surveillait plus efficacement la forteresse insulaire. Un acte du 15 mai 1290 nous apprend que le comte de Savoie dépensa la somme considérable de 100,000 livres tournois pour le siège de l'Ile, où plusieurs de ses hommes trouvèrent la mort. Cette somme que le comte chercha à se faire rembourser par l'évêque et dont l'énormité lui fournissait un prétexte pour garder le château, fut reconnue exagérée.

Nous ne pouvons signaler les péripéties qui suivirent la capitulation du château de l'Ile et qui firent de l'épiscopat de Guillaume de Conflans l'un des plus agités. Il importe seulement de dire que cet évêque fut en lutte avec le comte de Genevois et subit alors la protection du prince savoyard, et que les citoyens de Genève, constitués malgré lui en communauté régulière, possesseurs d'un sceau et de représentants officiels, lui causèrent une foule d'ennuis ; ils allèrent jusqu'à occuper en armes son église cathédrale.

Le château de l'Ile, où l'on voit en certaines occasions siéger la cour comtale, résidence du vidomne, joue presque uniquement le rôle de prison pendant le XIVe et le XVe siècle. Les actes en font de fréquentes mentions, mais c'est toujours pour enregistrer quelque arrestation arbitraire, une détention trop prolongée, de continuels abus de pouvoir du vidomne et de ses valets, et aussi les réclamations des évêques, toujours soucieux de rentrer en possession du château que l'un d'eux avait construit. A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, les évêques ne réclament plus rien : créatures de la maison de Savoie, ils ne songent qu'à lui faciliter

ses usurpations, au détriment des citoyens et au mépris des droits de l'Église. Les faits de cette époque relatifs au château de l'Ile, moins importants en somme pour notre histoire que ceux du moyen âge, puisqu'ils en forment seulement la suite et la conclusion, ont été souvent racontés; le lugubre défilé continue, mais ce ne sont plus seulement des criminels de droit commun que recèle la forteresse de l'Ile, ce sont avant tout des patriotes, dont plusieurs paient de leur vie leur amour pour la liberté. Ce sera Pécolat, tout d'abord, qui ne dut son salut qu'à l'intervention de Bonivard (1517-1518); ce sera plus tard Berthelier.

Berthelier, inquiété depuis longtemps et réfugié à Fribourg, était revenu à Genève, muni d'un sauf-conduit de l'évêque Jean de Savoie et décidé à obtenir justice des accusations portées contre lui. On sait ce que fut ce procès inique, dans lequel le vidomne Amé Conseil, l'évêque et le duc mirent tout en œuvre pour perdre Berthelier. N'ayant pu y réussir, ils le firent arrêter le 23 août 1519; la protection de Fribourg, dont la diète helvétique avait cassé l'alliance avec Genève, ne pouvait plus le couvrir. Enfermé en l'Ile, il fut gardé à vue et refusa d'implorer la clémence du duc; un nouveau procès fut commencé et instruit en un jour par un nommé Desbois, ancien arracheur de dents, créature de l'évêque. Berthelier refusa de répondre devant d'autres juges que devant les syndics, ses juges naturels selon les franchises, en admettant qu'il eût besoin de juges; Desbois lui donna jusqu'au lendemain pour réfléchir et informa l'évêque, qui, entre temps avait répondu par des moqueries aux remontrances des syndics. Ce juge extraordinaire revint au château de l'Ile le lendemain, accompagné d'un confesseur et d'un bourreau, somma par deux fois Berthelier de répondre et, sur son refus, lui prononça en ces termes sa sentence de mort : « Puis donc Philibert Berthelier, que dans cette occasion

comme en quantité d'autres semblables, tu as été rebelle à mon très redouté prince et le tien, t'étant rendu coupable de crime de lèse-majesté et de plusieurs autres qui méritent la mort, comme il est convenu dans ton procès, nous te condamnons à avoir la tête tranchée, ton corps à être pendu au gibet de Champel, et ta tête à être attachée avec un clou à un poteau près de la rivière d'Arve et tes biens confisqués au prince. » Aussitôt Berthelier fut mis entre les mains du confesseur « auquel, dit l'historien Jean-Antoine Gautier, il ne tint pas de longs discours. » Le bourreau le fit sortir du château et le conduisit sur une place qui se trouvait entre celui-ci et le pont du Rhône. Tout était garni de soldats qui « se parquèrent, raconte Bonivard, en bonne ordonnance pour garder Isle et le pont, occupant icelluy pont, une partie depuis Isle gardant tout S. Gervais, l'aultre depuis le dict lieu iusques a la porte Tartasse » et empêchèrent le peuple d'approcher. Berthelier voulut prononcer quelques paroles, mais Desbois pressant le bourreau de faire son office, il ne put qu'exhaler cette plainte : « Ah ! Messieurs de Genève ! » Le corps de Berthelier fut promené en ville sur un chariot, tandis que le bourreau, tenant la tête dans ses mains, la montrait à la foule en criant : « Voici la tête du traître Berthelier, prenez-y tous exemple ! »

Ainsi mourut celui qui disait un jour à Bonivard : « Pour amour de la liberté de Genève, vous perdrez vostre benefice et moy la teste. » Cette exécution fut suivie de bien d'autres qui semblèrent avoir anéanti le parti des Eidgnots. En cette même année 1519, le duc avait fait placer au-dessus de la porte du château de l'Ile les armoiries de sa maison, comme un défi jeté aux citoyens ; quelques années plus tard, en 1527, cette sculpture, imparfaitement scellée ou détachée par quelque audacieux patriote, tomba dans le Rhône en rompant le pont-levis du château. Mais les Genevois d'alors ne

craignaient plus le prince savoyard ; insoucieux de leur évêque, le déplorable Pierre de la Baume, ils répondirent aux menaces du duc en fortifiant leur cité. L'écusson ne fut jamais replacé, bien qu'à la journée de Payerne, tenue par les villes alliées de Berne et de Fribourg en 1531, au sujet des différends de Genève et du duc, ce dernier en ait réclamé la restitution : « Apres fut mis sus le bureau le second article, touchant les armes arrachées de Isle, sur quoy demandoient les Savoyens que ceulx de Genève les deussent remectre comme elles avoient esté par devant, en honneur et révérence, ainsy comme elles avoient esté arrachées en vitupère. Ceulx de Genève respondirent que quant le duc entra à Genève, l'an 1519, en armes, entre toutes les aultres extorsions qu'il y avoit faictes, contre sa foy et serment qu'il avoit faicts de non dommager en la ville, ni en général, ni en particulier, et ce nonobstant y fit les oppressions que chascun scait. Entre les aultres fit ceste cy, qu'il fit mectre ses armes sus la porte du chastel de Isle, comme s'il fust esté souverain de la ville, ce que ne luy appartenoit pas ; et leur fut force cela endurer, a cause qu'il estoit le plus fort pour celle foys ; en oultre que eulx ne les avoient arrachées, ni commandé qu'elles le fussent, et pourtant n'estoient entenuz de les y remectre, ni faire remectre. Et fut aulcunement desbattu le dict affaire .... et à la fin les arbitres apoinctèrent que l'on ne parleroit plus de cela » (Bonivard).

On peut dire que la chute de cet insolent écu avait affermi nos ancêtres dans leur amour pour l'indépendance. L'ayant enfin conquise, au prix des efforts que l'on sait, les Genevois s'empressèrent de démanteler le château de l'Ile, complice — si l'on peut ainsi parler — d'interminables années d'oppression ; ils ne pouvaient se souvenir qu'un évêque l'avait construit jadis pour défendre ses droits et les leurs en même temps. Bonivard dit dans ses *Chroniques* que le château était déjà très

endommagé, lorsque « par nous a esté mis bas ce que y pouvoit avoir de forteresse. »

La Tour seule subsista. Elle eut encore un rôle honorable à jouer. Lors de l'incendie du pont bâti en 1670, sa masse imposante arrêta le fléau et préserva le second pont et Saint-Gervais ; la tour de la Monnaie et celle du Pont-du-Rhône, situées sur l'autre rive, rendirent le même service à la ville. La tour de la Monnaie y perdit son couronnement et l'on dut transférer à celle de l'Ile l'horloge qui l'occupait. Cette horloge avait été apportée en 1535 du couvent des Dominicains de Palais, auquel Jean de Brogny, le célèbre fondateur de Notre-Dame des Macchabées, l'avait donnée en 1405; la cloche en fut brisée en 1678, pour en faire d'autres plus petites, dont deux se trouvent encore aujourd'hui au sommet de la Tour de l'Ile. La troisième cloche actuelle date de 1682, époque à laquelle l'horloge fut restaurée et son cadran repeint. A part le triste événement de 1670, il n'est plus fait mention de la Tour de l'Ile, depuis la Réformation, que pour des querelles locatives ou d'infimes détails d'utilisation et de voirie ; livrée aux usages les plus vulgaires, elle eut à subir toutes sortes de dévastations ; des immeubles l'enserrèrent, édifiés sur les ruines de l'ancien château et conservant, dans leur configuration, l'aire de celui-ci. L'État était resté propriétaire du terrain et de ce qui restait des bâtiments jusqu'au commencement de notre siècle. La caserne de gendarmerie fut installée pendant quelque temps au premier étage du bâtiment contigu à la Tour, du côté du nord ; on y montait par un escalier extérieur en bois, démoli en 1844. Les deux piliers et les voussures qui ont été retrouvés, il y a deux ans, lors de la démolition de cet immeuble, n'appartenaient pas, comme on l'a dit, à l'ancien château, mais à une reconstruction de la fin du XVIe ou du XVIIe siècle. Dans la Tour même, le poids officiel du blé et le contrôle de ce poids ont longtemps existé dans la salle où le vidomne, dit Jean de

La Corbière qui fit au milieu du XVIIIe siècle quelques recherches sur les antiquités genevoises, rendait autrefois la justice. Avant l'incendie de 1670, la toiture de la Tour, que nous montrent de vieilles estampes et qui, certainement, n'était pas antérieure au XVIe siècle, était formée d'un toit pointu à quatre pans posé directement sur les merlons du couronnement. La grande brèche du sommet du mur de façade date de l'incendie.

* * *

Ne vaut-elle pas quelque considération, cette Tour vénérable? Que ceux qui la veulent détruire ou déguiser songent à tout ce qu'elle a vu! Y trouveront-ils de quoi la respecter? On voudrait l'espérer.

On dit que la Tour de l'Ile dans son état actuel est fort laide. Cela est parfaitement vrai. Prise isolément, sans tenir compte de la place qu'elle occupe dans une silhouette agréable ou dans un ensemble pittoresque, la Tour ne présente aucun caractère artistique. Est-ce une raison pour lui vouloir tant de mal? Non certes, et il faudrait peu de choses pour lui donner un tout autre aspect. C'est ce dont on ne se rend pas un compte exact — peut-être ne veut-on pas se rendre compte — et c'est un point sur lequel on ne saurait trop insister. Débarrassez la Tour des boiseries, des bariolages qui l'entourent, faites-lui subir un nettoyage complet mais discret, ce que nos maçons appelent un « ravalement », restituez le bel appareil des joints et des assises, la Tour changera tout à son avantage. Ce ne sera pas encore de l'architecture faite à l'idéal du jour, cet idéal que réalisent probablement tant de constructions qui pensent écraser le vieux donjon épiscopal, ce sera devenu cependant un motif présentable. Et puis ce nettoyage donnera lieu, sans doute, à quelques découvertes, il mettra au jour des traces intéressantes, des baies anciennes que

l'on pourra facilement restaurer[1], sans rien innover. L'épaisse maçonnerie de la Tour n'est certainement pas si mauvaise qu'on le dit. Le parement extérieur en molasse est bon, autant qu'on en peut juger sous plusieurs couches de crépissage et de triste peinture; le blocage intérieur seul, construit en cailloux, peut avoir souffert, mais à cela on remédie aisément. Les fondations une fois reprises en sous-œuvre — elles furent entamées intérieurement dans la première moitié de ce siècle, pour obtenir plus d'espace en sous-sol — l'ensemble retrouvera sa consistance, si tant est qu'il l'ait perdue. On parle d'un surplomb de 30 centimètres; cela n'est pour effrayer que ceux qui ont une foi aveugle dans les calculs des architectes. Combien de monuments vivent et se portent parfaitement avec des déviations plus considérables encore! Mais il faut une excuse à toute destruction et le surplomb en est une, facile à trouver, propre à frapper les esprits, se prêtant aisément à toutes les exagérations. Nul ne va vérifier des calculs hardiment affirmés, et l'argument serait sans réplique s'il était toujours désintéressé.

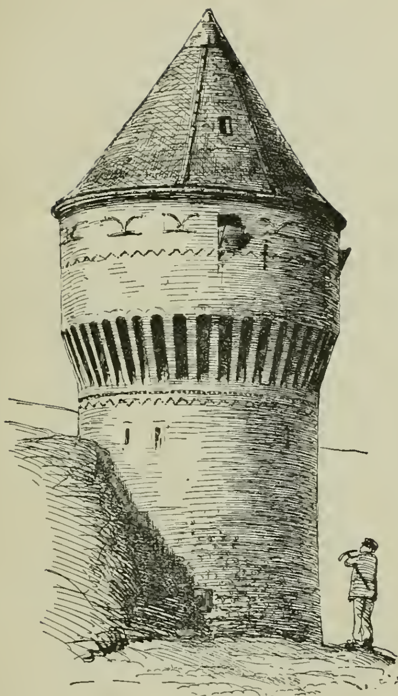
Il y a quelques années on accusait encore la Tour de l'Ile d'être un vestige des temps féodaux, et l'on nous servit quelques variations sur ce thème abondant et facile. On fait valoir maintenant, contre sa conservation, d'autres raisons plus sérieuses, celle-ci, entre autres : Écrasée entre plusieurs maisons très modernes, la Tour ne sera plus une tour. On l'eût, avec raison, voulue isolée[2] et

[1] En français, *restaurer* ne signifie point, comme beaucoup le pensent et surtout quelques architectes, détruire l'ancien pour le remplacer par du neuf.

[2] Le groupe de citoyens qui a cru de son devoir de prendre la défense de la Tour de l'Ile, comme, du reste, de tous nos vieux monuments, a été assez vivement pris à partie à ce sujet. On lui a reproché de venir trop tard. Ce grief n'est pas fondé; des votes de nos Conseils paraissaient garantir l'existence de la Tour; une série de faits accomplis ont peu à peu démontré le danger qu'elle courait.

beaucoup de bons esprits la condamnent maintenant qu'elle est resserrée de toutes parts. Ne peut-on cependant concevoir l'ensemble actuel ? La corniche des maisons construites derrière la tour dépasse le bord de son toit, c'est regrettable, mais à cela on ne peut rien changer et, en somme, ce n'est point intolérable du moment que la ligne des corniches voisines n'est pas exactement à la hauteur de celle de ce toit. Avec son couronnement de teinte foncée, le haut de la Tour se différenciera toujours des murailles mitoyennes. Toute la question se résume dans la maison de gauche, non encore reconstruite, dont il faudrait garder la hauteur actuelle et peut-être placer la muraille en retrait d'un mètre, ou même moins, sur la façade de la Tour qui conserverait ainsi son apparence et resterait suffisamment dégagée. Cette solution a le mérite d'être simple, de respecter un monument historique digne du plus sérieux intérêt, de maintenir au centre de notre ville quelques vestiges d'un grand passé.

La principale objection à la conservation de la Tour est tirée, nous l'avons vu, de son aspect lamentable, jurant singulièrement avec le nouvel entourage ; on y peut remédier dans une mesure suffisante. Mais on va jusqu'à dire, et cela frise le grotesque : *la Tour n'est pas authentique*, puis, enchanté de cet arrêt prononcé avec assurance, on refuse sa signature à la plus légitime des pétitions. Que voudrait-on pourtant de plus authentique que ces vieilles pierres qui ont vu tant de choses et qui, défigurées par la poussière de sept siècles, ont encore grand air ? Veut-on dire par là que la Tour de l'Ile ne remontant pas à Jules César, ne vaut pas qu'on s'agite pour elle ? Serions-nous restés gallo-romains à ce point ? Singulier argument en tout cas et, chose curieuse, ce sont ces mêmes amateurs d'authenticité qui ajoutent : « Ah ! si l'on avait conservé la Tour-Maîtresse ! » En fait d'authenticité cependant, l'une valait



LA TOUR-MAITRESSE

(Cliché de *L'ancienne Genève*, Ch. Eggimann & Cie, éditeurs.)

l'autre, la Tour de l'Ile avec cent ans en plus; mais la Tour-Maîtresse, précieux spécimen d'architecture militaire, un peu mieux conservée dans son ensemble, ne représentait rien autre qu'un détail de fortification. Toute autre est l'importance de la Tour de l'Ile qui a, elle, des annales, qui synthétise en quelque sorte l'histoire genevoise d'avant la Réforme et qui reste debout comme la vieille Communauté, après avoir traversé comme elle les pires orages. Malgré les plus louables efforts, la Tour-Maîtresse a été détruite et nous la regrettons; démolirons-nous la Tour de l'Ile pour que la génération prochaine en déplore à son tour la disparition ?

Mais c'est ici que surgissent les plus dangereux adversaires de la Tour de l'Ile : « Détruire la Tour de l'Ile, disent-ils, jamais ! Seulement nous allons la reconstruire et en faire quelque chose de propre, de bien aligné. » Telle est la nouvelle, mais étrange façon de concevoir le respect dû aux vieux monuments : les démolir, puis reconstruire quelque chose à leur place qui les rappelle très vaguement, quelque chose de différent dans les matériaux, les dimensions, le plan, la distribution, la décoration, mais que l'on baptisera de l'ancien nom pour faire plaisir « à l'opinion qui réclame une tour ». Une raison sérieuse, une excuse, comme un élargissement de rues, une trouée salutaire en de vieilles masures, voire « l'agrandissement du carré aux choux municipal » que stigmatisait Victor Hugo lorsque le Conseil municipal de Laon démolissait pour cela la Tour de Louis d'Outremer, il n'y en a pas; au contraire, on rétrécit les artères voisines. Et voilà,. parce qu'il plaît à quelques-uns d'achever la « banalisation » de Genève, que d'autres ne rêvent qu'entassement de moëllons rutilants de blancheur, on va démolir le vieux donjon considéré longtemps comme le palladium des libertés genevoises, la Tour que n'ont pu jeter bas, ni les convoitises des comtes de Genevois, ni les catapultes du comte Amédée, ni les pelotes de soufre du bailli de

Septème, ni les colères du fleuve, ni la vengeance des patriotes de 1535, ni le fléau dévastateur de 1670, ni les dégradations de nos contemporains! Cela se fera-t-il? Nous l'ignorons, mais on peut tout attendre de l'utilitarisme triomphant. Que d'habileté ne dépense-t-il pas pour arriver à ses fins! Il semble régner en maître dans nos Conseils et va jusqu'à protéger les arts; il restaure volontiers les monuments, les cathédrales, pour montrer qu'il sait aussi sacrifier à l'agréable, et chaque fois, c'est l'arrêt de mort d'un vieil édifice! Proche parent du vandalisme auquel il donne une consécration officielle, on lui doit la disparition d'une foule de choses charmantes qui faisaient de notre cité, il n'y a pas encore bien longtemps, une ville à part. Et encore, s'il ne se bornait qu'à détruire, le mal serait immense, sans doute, mais moins grave véritablement que lorsqu'il ajoute, transforme ou embellit. Et son rêve, c'est de nous doter d'une belle Tour de l'Ile, mise au goût du jour, où de bons bourgeois trouveront toutes leurs aises et pourront se croire, avec un peu d'imagination, les châtelains d'une antique demeure. A ceux qui préfèrent la démolition sans phrases — peut-être faudra-t-il être de ce parti un jour — il réplique : « L'opinion publique réclame une tour! je vais la lui donner! » Et les projets de surgir ou de circuler discrètement dans l'ombre et le mystère jusqu'à maturité du verdict public. L'un deux, où tous les styles étaient amalgamés, a fort heureusement sombré. On parle d'un plan nouveau, superbe, immense, bien moderne, d'une tour de 40 mètres. Nous aurons le chagrin de n'en être point satisfait. « Comment, vous voulez une tour, va-t-on nous répéter encore, on vous en fait une splendide, toute neuve, enjolivée à souhait, presque deux fois haute comme l'ancienne, et vous n'êtes pas content? » Non certes, nous ne serons pas content. Qu'importe une tour ici ou là, deux tours, vingt tours, ce n'est pas une tour que nous voulons, c'est la Tour,

celle qui y est et que l'on est étonné de devoir défendre, la Tour d'Aymon de Grandson et de Philibert Berthelier. Que nous dira une tour, si belle soit-elle — et nous doutons qu'elle le soit — dont les pierres extraites de hier n'auront pas été les témoins muets et impassibles de sept cents ans de notre histoire ? Édifier un vague simulacre est bien la recherche la plus vaine qui se puisse imaginer et votre tour fût-elle de 100 mètres, eût-elle plus de bossages, de balcons et de moulures que tout le reste des maisons de l'Ile, que nous préférerions les murailles actuelles, qui portent en elles toute la poésie des vieilles choses, qui savent maints secrets, qui ont entendu les conciliabules les plus divers et qui gardent peut-être encore sous quelque badigeon ces paroles que Berthelier y gravait à la veille de mourir :

Je ne mourrai pas, mais je vivrai et je raconterai les œuvres du Seigneur.

On invective aujourd'hui les démolisseurs de la Tour-Maîtresse. N'est-ce pas le cas de dire à ceux qui pourraient être tentés de les imiter : « Gardez-la bien la Tour, car vous en rendrez compte. »





